

**L'indispensable
soutien!**

BULLETIN DE NÉGOCIATIONS



De la part de l'équipe de négociation du personnel de soutien des CAAT

La maltraitance au travail

Nous devons l'arrêter dès aujourd'hui !

Selon les statistiques, 37 pour cent d'employés – plus d'un tiers de tous les travailleurs – se font maltraités au travail.* Cela veut dire que des milliers d'employés de soutien aux collègues ont connu la maltraitance d'une année à l'autre.

La maltraitance peut comprendre :

- L'abus verbal abuse/les insultes
- L'abus physique
- Se faire défavoriser par rapport à d'autres collègues
- L'intrusion – le harcèlement, l'espionnage ou la poursuite avec malice
- L'intimidation
- L'agression
- La surveillance excessive de travail
- L'humiliation
- La privation de renseignements relatifs au travail
- La manipulation répétée du contenu des emplois et des objectifs personnels

Quand quelqu'un se fait maltraiter, nous devons être capables de résoudre le problème immédiatement pour que la personne puisse se sentir en sécurité en milieu de travail. C'est la raison pour laquelle l'équipe lutte pour un libellé de la convention qui oblige l'employeur à résoudre le problème de maltraitance sans retard bureaucratique – un libellé que notre syndicat peut mettre en application.

Prêtez votre appui à l'équipe !

Pour la plus récente mise à jour sur les négociations, veuillez visiter : www.sefpo.org

Avez-vous des questions ? Communiquez avec l'équipe de négociation à :
bargaining@rogers.com

* Dans un sondage mené par Zogby International pour la Workplace Bullying Institute. Les résultats du sondage se trouvent au www.bullyinginstitute.org Des chiffres aux États-Unis, probablement valables également pour le Canada.